



⚠ Cette check-list n'est pas exhaustive. Elle constitue un outil d'aide à la décision, à adapter en fonction des spécificités de chaque établissement.

### ACTIVATION DES MESURES DE GESTION

- Mettre en œuvre les procédures Vagues de chaleurs de l'établissement.
- Prévenir l'ARS (par signalement via la [bal alerte](#) ou par téléphone : 0238773210).
- Mettre en place la cellule de crise interne.
- Déclencher la chaîne d'alerte auprès de tout le personnel.



### PRISE EN CHARGE RENFORCÉE

- Poursuivre les mesures du niveau de vigilance jaune.
- Surveiller l'état de santé des personnes accueillis au moins 3 fois par jour (température, hydratation, état général).
- Aérer uniquement la nuit et tôt le matin (avant 8h) si la température extérieure est inférieure à celle des locaux.
- Organiser le passage en pièce rafraîchie au minimum 3h/jour pour chaque résident.
- Renforcer les tournées d'hydratation : toutes les 30 min pour les personnes les plus fragiles.
- Mettre en place des mesures diététiques adaptées (repas légers, froid, riches en eau, Etc.).
- Appliquer des mesures de rafraîchissement corporel (brumisation, linges humides).
- Adapter les traitements médicamenteux en lien avec le médecin (diurétiques, psychotropes, etc.).
- Éviter au maximum les sorties et les déplacements aux heures chaudes (11h-21h).

### RESSOURCES HUMAINES

- Rappeler le personnel supplémentaire si nécessaire.
- Organiser la rotation des équipes pour éviter l'épuisement.
- Veiller à l'hydratation et aux conditions de travail du personnel.
- Mobiliser les bénévoles et partenaires identifiés.



### COMMUNICATION

- Informer les familles individuellement de l'état de leur proche.
- Afficher les consignes canicule dans les parties communes.
- Transmettre un point de situation régulier à l'ARS si demandé.
- Rappeler les consignes de prévention aux équipes lors de chaque transmission.
- Vérifier la disponibilité du personnel pour les jours à venir et anticiper un éventuel renforcement.
- Pré-alerte les bénévoles et partenaires identifiés du passage en vigilance orange.
- S'assurer que le référent canicule est joignable en permanence.

